

« POUR MIEUX VIVRE ENSEMBLE »

HORAIRES

Les apprentissages se déroulent de 8 h 30 à 11 h 45 et de 13 h 30 à 16 h 30.

L'accueil des élèves se fait par la Rotonde, rue des Ecuyers, à partir de 8 heures. Le portail ferme ses portes à 8h25.

La sortie de 11h45 et le retour à 13h15 se font également par La Rotonde, rue des Ecuyers, pour tous les élèves.

La sortie de 16h30 se fait au 15 rue des Louviers uniquement pour les élèves du CE1 au CM2.

Tout retard doit rester exceptionnel car il perturbe l'enfant et la classe.

Pendant les heures scolaires, les parents ne doivent pas pénétrer à l'intérieur de l'établissement, excepté sur autorisation du chef d'établissement.

GARDERIE

La garderie gratuite du matin est ouverte à partir de 8 heures (entrée des Maternelles).

Au-delà de 11 h 55, les enfants externes sont dirigés vers la cantine.

Au-delà de 16 h 40, les enfants externes sont dirigés vers la garderie puis l'étude.

La garderie et/ou l'étude du soir (payantes) sont ouvertes de **16h30 à 18h**.

Nous vous demandons de bien respecter les horaires pour le bon fonctionnement de l'école.

Il est possible pour les élèves du CP au CM2 de rester à l'étude de 17h à 18h.

La sortie de 18h se fait par La Rotonde, rue des Ecuyers. **Il est impossible de récupérer son enfant avant 18h.**

ASSIDUITE

L'assiduité aux cours est une obligation légale. Les horaires et les dates des vacances doivent être scrupuleusement respectés.

Toute absence doit rester exceptionnelle. Les rendez-vous médicaux doivent être pris en dehors des heures de classe. Les élèves arrivant au-delà de 8h30 ne seront plus acceptés à l'école. Vous pourrez le déposer à 11h45 ou entre 13h15 et 13h25 à La Rotonde, rue des Ecuyers.

Après 3 retards enregistrés par Madame Montesinos, le chef d'établissement convoque les parents.

Tout objet oublié à la maison ne pourra pas être accepté par le personnel de l'accueil.

En cas d'absence, les parents avertissent le plus rapidement possible le secrétariat de l'école par écrit (mail, cahier de liaison) en donnant le motif de l'absence.

A son retour, l'enfant présente son cahier de liaison à son enseignant pour notifier son absence.

Un certificat médical est obligatoire à partir d'une semaine d'absence ainsi que pour les dispenses de sport.

DEGRADATIONS

La responsabilité des parents sera engagée en cas de dégradation par leur enfant du matériel ou des locaux.

PERTES ET VOLS

Tous les objets et vêtements doivent être marqués au nom de l'enfant.

Pas de possibilité de laisser les vélos ou trottinettes à l'intérieur de l'école.

L'école ne peut être tenue pour responsable des disparitions d'argent, des vols, des pertes ou dégradations d'objets personnels des élèves. Les objets trouvés sont déposés à l'entrée des maternelles. Dans le cas où ils ne sont pas réclamés, ils seront donnés en fin d'année à une association.

RESPONSABILITES DES PARENTS

Dans toutes leurs relations avec les membres de la communauté éducative, les parents doivent faire preuve de réserve et de respect des personnes et des fonctions.

Tout objet électronique, ballons, balles, hand-spinner seront confisqués.

Il est recommandé aux parents :

De discuter avec son enfant (tout comme le fait l'équipe enseignante) du respect et de la politesse aussi bien envers ses camarades que les adultes.

De respecter les horaires.

De veiller à ce que son enfant dorme suffisamment en respectant un rythme régulier.

De garder à la maison un enfant malade ou en cas de maladie contagieuse, de s'assurer qu'il est bien guéri avant son retour.

De vérifier régulièrement le matériel de votre enfant et de le renouveler si nécessaire.

Il est interdit à l'école de donner un médicament à un enfant qui ne possède pas de PAI (Projet d'Accueil Individualisé).

Comportement DES ELEVES

La tenue doit être propre, correcte et discrète, adaptée au temps (pour des raisons de sécurité, l'écharpe est interdite).

• En cours, chaque élève a une obligation de travail, l'attitude est concentrée, calme, attentive et une participation active est la bienvenue. L'élève doit également respecter le matériel de l'école et de ses camarades ainsi que les parties communes.

• En dehors des cours, chacun se doit d'être respectueux des adultes et de ses camarades, ce qui se traduit par l'absence, d'attaque physique, de vocabulaire déplacé, de propos grossiers, d'attitudes provocantes, de gestes obscènes ou d'insultes.

Tout manquement à ce principe fondamental d'éducation impliquera réparation, avertissement ou sanction.

SANCTIONS

En cas de mauvais comportement (voir liste ci-dessus), l'élève obtiendra un carton orange sur lequel sera notifié le motif de l'avertissement. Celui-ci devra être signé par les parents.

Au bout de trois cartons orange, l'élève obtiendra un carton rouge, ce qui signifiera une convocation des parents et de l'élève puis une mesure disciplinaire pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive.

M/Mme/Mlle.reconnait avoir pris connaissance du règlement de l'école élémentaire Saint-Thomas-de-Villeneuve et s'engage(nt) à le respecter.

À Saint-Germain-en-Laye, le.

Signatures des représentants légaux

Signature de l'élève

La Direction